

INDICATEUR B1 : QUELS SONT LES EFFECTIFS SCOLARISÉS ?

DÉFINITIONS

EFFECTIFS

Élèves ou étudiant·es fréquentant un établissement de l'enseignement fondamental, secondaire ou supérieur organisé ou subventionné par la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB), en ce y compris l'enseignement de promotion sociale. Au niveau secondaire, les données comprennent également les formations en apprentissage (ex. : IFAPME).

CITE

La Classification internationale type de l'éducation (CITE) appartient à la famille des classifications internationales économiques et sociales des Nations Unies, appliquées aux statistiques à l'échelle mondiale pour la collecte, la compilation et l'analyse de données comparables internationalement. La CITE est la classification de référence permettant d'organiser les programmes éducatifs et les certifications correspondantes par niveau d'éducation et par domaines d'études. La CITE est le produit d'un accord international adopté formellement par la Conférence générale des États membres de l'UNESCO.

MÉTHODOLOGIE

Dans les graphiques et tableaux publiés par l'OCDE dans *Regards sur l'éducation 2022*, seuls les pays (et donc la Belgique) sont présentés. Dans le présent indicateur, les informations pour la Wallonie, la Région Bruxelles-Capitale (RBC) et la FWB (Communauté française) ont été rajoutées à ces graphiques et tableaux.

Pour les sources et méthodologies des données issues de « *Regards sur l'éducation* », le lecteur ou la lectrice se référera à la publication (OECD (2022), *Regards sur l'éducation 2022 : Les indicateurs de l'OCDE*, OECD Publishing, Paris, <https://doi.org/10.1787/8b532813-fr>). Seront décrites pour chaque graphique ou tableau, le cas échéant, les sources, limites ou méthodologies des calculs effectués pour la Communauté française.

Tous les graphiques ou tableaux ne sont pas repris. Seuls ceux pour lesquels les données étaient disponibles et/ou pertinentes ont été recalculés.

Pour la FWB, comme pour la Belgique, les données concernent l'année scolaire/académique 2019-2020.

GRAPHIQUE B1.2 – INDICATEUR 4.3.2 DES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE : TAUX BRUT DE SCOLARISATION DANS LE TERTIAIRE (2020)

DÉFINITIONS

Tertiaire

Il s'agit de l'enseignement supérieur, soit les niveaux 5, 6, 7 et 8 de la CITE de 2011.

En FWB, les formations des niveaux 5 à 8 peuvent être dispensées en tout ou en partie par les universités, les hautes écoles, les écoles supérieures des arts et les établissements d'enseignement supérieur de promotion sociale.

SOURCES

- » Collecte de données UOE pour la FWB (collecte de données annuelle commune à l'UNESCO, l'OCDE et EUROSTAT) pour les données de la population étudiante
- » Données STATBEL pour la population démographique
- » Comme pour les indicateurs de l'enseignement de la FWB¹, la population démographique de la FWB : (Wallonie-Communauté germanophone) + 90% de la RBC
- » OECD (2022), Regards sur l'éducation 2022 : Les indicateurs de l'OCDE, OECD Publishing, Paris, <https://doi.org/10.1787/8b532813-fr>

CALCULS POUR LA FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

- » ARES

REMARQUES

Les données servant de base à la collecte UOE proviennent de sources différentes : SATURN, CRéF, MFWB, etc. Les données par âge ne sont pas disponibles pour la population étudiante de l'enseignement supérieur de promotion sociale. Afin de les prendre en compte, une troisième catégorie a été ajoutée à celles figurant dans le graphique de Regards sur l'éducation (pourcentage d'étudiant·es dont l'âge est inconnu).

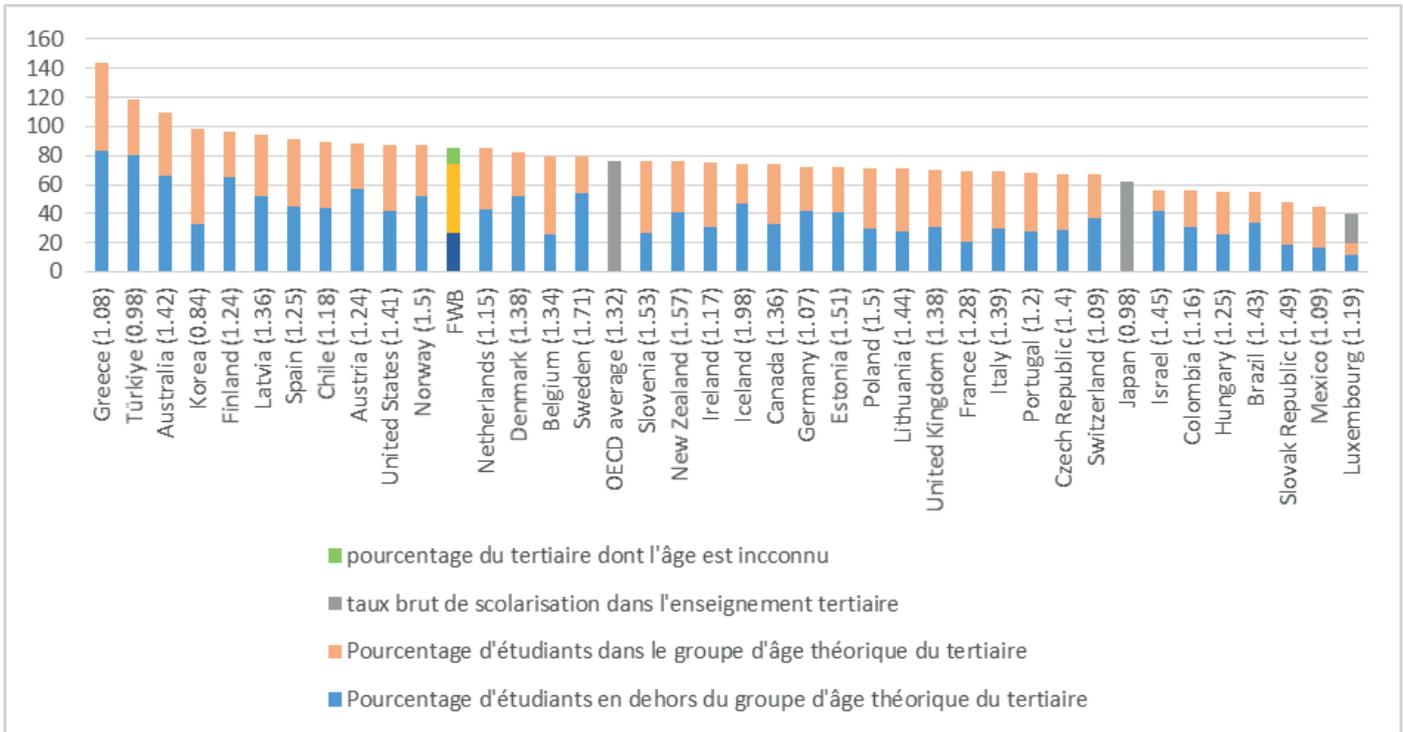
MÉTHODOLOGIE

Le groupe d'âge théorique est défini en fonction du groupe d'âge de 5 ans qui suit immédiatement la fin du 2^e cycle de l'enseignement secondaire. Pour la FWB, le groupe d'âge théorique de la scolarisation dans l'enseignement supérieur est celui des 18-22 ans :

- » Le **pourcentage d'étudiant·es dans le groupe d'âge théorique du tertiaire** correspond aux étudiant·es âgé·es de 18 à 22 ans divisé par la population démographique de 18 à 22 ans.
- » Le **pourcentage d'étudiant·es en dehors groupe d'âge théorique du tertiaire** correspond aux étudiant·es âgé·es de moins de 18 ou de plus de 22 ans divisé par la population démographique de 18 à 22 ans.
- » Le **pourcentage d'étudiant·es dont l'âge est inconnu** correspond aux étudiant·es dont l'âge est inconnu divisé par la population démographique de 18 à 22 ans.

¹ Avis du Comité statistique du ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles : octobre 2011

GRAPHIQUE 1 : Pays classés par ordre décroissant du taux brut de scolarisation dans l'enseignement tertiaire en pourcentage



Les chiffres entre parenthèses correspondent à l'indice de parité femmes-hommes, où le numérateur correspond au taux brut de scolarisation des femmes et le dénominateur à celui des hommes.

COMMENTAIRES

En FWB, le taux brut de scolarisation dans l'enseignement supérieur est de 85%. A minima (les étudiant·es d'âges inconnus sont quasi uniquement scolarisé·es dans l'enseignement de promotion sociale, un petit nombre devrait cependant avoir entre 18 et 22 ans), 47% de la population de la FWB âgée de 18 à 22 ans est scolarisée dans l'enseignement supérieur de la FWB.

La moitié des pays repris dans le graphique ont un pourcentage d'étudiant·es en dehors du groupe d'âge théorique du tertiaire supérieur au pourcentage d'étudiant·es dans le groupe d'âge théorique du tertiaire.